



Fiscalité, placements & réductions d'impôt

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

414 pages

Extrait

Extrait de l'introduction

1. Généralités

Le particulier est confronté à titre principal à trois impositions :

- l'imposition de sa consommation (TVA, taxes sur les carburants, tabacs, alcools,...) : c'est l'imposition quotidienne, mais cachée (s'agissant d'impôts indirects),
- l'imposition de son revenu (IR, prélèvement libératoire, imposition des plus-values) : c'est l'imposition annuelle, mais visible (reposant sur une déclaration du contribuable),
- l'imposition de son patrimoine, selon deux modalités :

° imposition du patrimoine à l'état statique :

- sur la totalité du patrimoine privé : Impôt de Solidarité sur la Fortune,
- sur certains éléments du patrimoine : impôts fonciers.

° imposition du patrimoine à l'état dynamique :

- transmission à titre gratuit : droits de succession et de donation,
- transmission à titre onéreux : droits d'enregistrement,
- TVA immobilière.

2. L'impôt sur le revenu

Jusqu'à la Loi du 28/12/1959, l'impôt sur le revenu des personnes physiques se composait de deux éléments :

- la taxe proportionnelle qui frappait les revenus nets de toute nature à l'exception des traitements, salaires et retraites soumis au versement forfaitaire,
- la surtaxe progressive qui frappait globalement l'ensemble des revenus, traitements, salaires et retraites compris.

La Loi du 28/12/1959 a supprimé ces deux taxes pour les remplacer par un impôt unique sur le revenu des personnes physiques, inspiré de l'ancienne surtaxe progressive.

Pour l'année 2014, avec 75 milliards d'€, l'impôt sur le revenu représentera 27,47 % des recettes fiscales nettes.

L'impôt sur le revenu se caractérise par

a. Sa progressivité

Taxation du revenu 2014 par tranches successives de 0 % à 45 %. Cette progressivité se situe dans la moyenne européenne pour les revenus moyens et élevés. Par contre et contrairement à la plupart des pays, les revenus faibles et moyens inférieurs ne supportent aucune cotisation, ce qui explique la faiblesse du produit de l'impôt sur le revenu en France.

En fait, les comparaisons ne sont pas forcément significatives dans la mesure où de nombreux pays financent leurs prestations sociales par l'impôt sur la totalité des revenus, système partiellement adopté en France avec la Contribution Sociale Généralisée (7,50 % ou 8,20 %), le prélèvement social et de solidarité (6,80 %), la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (0,50 %).

b. L'importance qu'il accorde à la situation de famille

Créé en 1948, le système du quotient familial permet de fractionner le revenu qui se trouve ainsi taxé dans des tranches plus faibles du barème progressif, réduisant d'autant l'impôt total.

Ce système, destiné à prendre en compte les charges de famille, présente l'inconvénient d'accorder un avantage croissant avec l'augmentation du revenu, anomalie en partie corrigée par les règles de plafonnement des effets du quotient depuis l'imposition des revenus de 1981.

À l'exception du Luxembourg, tous les autres pays recourent, soit à des abattements sur le revenu imposable (Allemagne, Pays-Bas), soit à des crédits d'impôt (Italie), soit les deux (États-Unis).

(...) Présentation de l'éditeur

L'année 2016 a été marquée par une nouvelle baisse de l'impôt au profit des revenus modestes, diverses mesures concernant le régime "Pinel", les monuments historiques, les réductions d'impôt IR et ISF pour la souscription au capital des PME... La loi de finances pour 2017 institue une réfaction supplémentaire pour foyers fiscaux modestes, et comporte de très nombreuses dispositions nouvelles visant, entre autres, les indemnités de fonction des élus, les dépenses de gros travaux par les nus-proprétaires, les investissements "Censi-Bouvard", les services à la personne, la réhabilitation des résidences de tourisme, le régime des Sofica, la réduction d'impôt "Malraux", la mise en location de logements anciens, la création du compte PME innovation... Le point fort de cette loi est la mise en place du prélèvement à la source de l'IR et le crédit d'impôt modernisation du recouvrement pour compenser l'impôt sur les revenus de 2017. Toutes ces dispositions sont analysées dans cette 28^e édition avec leurs conséquences et les stratégies à mettre en oeuvre en prévision de cette importante réforme, d'autant plus difficile à apprécier qu'elle s'inscrit dans un environnement fiscal particulièrement complexe. A cet effet, l'ouvrage comporte plus de 100 études chiffrées sous les rubriques "Le coin du banquier", pour une meilleure appréhension des mécanismes fiscaux.

Biographie de l'auteur

Gervais Morel : Consultant expert pour GVGM Formation. Il est chargé de cours au Centre d'études supérieures de banque (CESB). Il collabore occasionnellement avec le Groupe de presse Les Echos. Avec la participation de David Ecochard : Gérant de GVGM Formation, filiale du Groupe d'expertise comptable GVGM Audit. Il est chargé de cours au Master Banque et Finance de la Faculté des sciences économiques de l'Université Lyon 2.

Download and Read Online Fiscalité, placements & réductions d'impôt David Ecochard #ONX0PFEZ5UH

Lire Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard pour ebook en ligne Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard à lire en ligne. Online Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard ebook Téléchargement PDF Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard Doc Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard Mobipocket Fiscalité, placements & réductions d'impôt par David Ecochard EPub

ONX0PFEZ5UHONX0PFEZ5UHONX0PFEZ5UH